



Assainissement Non Collectif :

Demande d'installation d'un dispositif

Fiche de renseignement à remettre au SPANC pour toutes réhabilitations ou constructions nouvelles

S P A N C

Service Public d'Assainissement Non Collectif

N° de Siret = 200 068 088 00034

Référence du dossier :

I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

PROPRIETAIRE

Nom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone : Fax : Mail :

OCCUPANT (s'il n'est pas le propriétaire)

Nom :

Téléphone : Fax : Mail :

INSTALLATION

Adresse :

Commune : Code postal :

Référence cadastrale :

II. INFORMATIONS SPECIFIQUES

- La commune a-t-elle réalisé son schéma directeur d'assainissement : oui non
Si oui, aptitude à l'assainissement non collectif pour le site concerné :
- Étude à la parcelle réalisée : oui non

III. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A DESSERVIR

Locaux d'habitation

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Construction neuve | N° de permis de construire..... |
| <input type="checkbox"/> Amélioration des locaux existants | <input type="checkbox"/> avec permis de construire (ou autres documents d'urbanisme)
N° de PC..... |
| | <input type="checkbox"/> sans permis de construire |

Résidence : principale secondaire

VI. ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE ET DE L'INSTALLATEUR

Le propriétaire s'engage à transmettre le rapport du SPANC relatif au projet d'assainissement à l'installateur.

Le propriétaire et l'installateur s'engagent, après réception de l'avis favorable du SPANC, à réaliser l'installation dans son entier, conformément au projet accepté et selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art (DTU 64-1).

Le propriétaire et/ou l'installateur s'engage(nt) à avertir le SPANC une semaine avant, du commencement du chantier et deux jours avant la fin des travaux et à ne recouvrir l'installation qu'après la visite de vérification d'exécution des travaux réalisée par ce dernier.

Le propriétaire s'engage à s'acquitter de la redevance de vérification de conception et de réalisation.

Le propriétaire reste responsable du choix, du dimensionnement et du bon fonctionnement de son système d'assainissement.

Le propriétaire
(date et signature)

L'installateur
(Coordonnées, date et signature)

Dispositif de traitement et évacuation

- Tranchées d'épandage à faible profondeur de mètres linéaires réparties en branches.
- Lit d'épandage à faible profondeur de m², longueur..... et largeur
- Filtre à sable vertical non drainé de m², longueur..... et largeur
- Filtre à sable vertical drainé de de m², longueur..... et largeur avec rejet* dans
- Filtre à sable horizontal de m², longueur..... et largeur avec rejet* dans
- Tertre d'infiltration de..... m² (au sommet du tertre), longueur et largeur avec rejet* dans
- Lit à massif de zéolite avec rejet* dans
- Autres filières dérogatoires (préciser)

*le rejet des eaux traitées peut se faire dans un réseau d'eau pluviale, dans un fossé ou autre. Cependant, il est nécessaire d'obtenir une autorisation écrite du propriétaire du lieu de rejet.

Nombre de chambre et de pièces à vivres (ou pièces similaires comme bureau, bibliothèque, salon ...) : ... EH

Description de l'installation sanitaire envisagée et nombre d'unité :

WC :Baaignoire : Douche : Lavabo : Evier :

- Locaux professionnels

Activité exercée :

Nature et qualité d'eau à traiter :

Nombre d'usagers/quantité d'eaux usées :

} Etude particulière fournie :
 oui non
Obligatoire pour instruire le dossier

- Alimentation en eaux potable

Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable : oui non

Utilisez-vous une alimentation privée oui non

En permanence oui non

Par période oui non

Précisez le type (puits, source, autres...)

Existe-t-il des puits ou sources proches de la zone prévue pour votre assainissement :

oui non

Dans un rayon de 35 m : oui non

Utilisé pour l'alimentation en eau potable : oui non

Terrain situé dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable :

oui non (se renseigner auprès de la mairie)

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES

14, rue Henri Dunant – 58400 La Charité-sur-Loire
Tél. : 03 86 69 69 06 – Courriel : accueil@lesbertranges.fr
SIREN : 200 068 088

IV. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Superficie totale de la parcelle :

Superficie disponible pour l'assainissement :

Occupation de la parcelle (pelouse, culture, arbre...) :

Topographie : faible < 5 % moyenne entre 5 et 10 % forte > 10 %

Le bâtiment d'habitation est-il situé au point bas du terrain : oui non

Nature du sol : à 0,5 m de profondeur roche (calcaire, granite) sable
 argile (glaise) terre végétale
 autre (à préciser)

à 1 m de profondeur roche (calcaire, granite) sable
 argile (glaise) autre (à préciser)

Présence d'une nappe d'eau à moins de 1 m (une partie de l'année) : oui non

Terrain hydromorphe : oui non

Résultat du test simplifié de perméabilité :

(temps d'infiltration de 10 litres d'eau dans une fosse creusée de 0,30 X 0,30 de section et de 0,50 m de profondeur, préalablement saturée d'eau)

Présence d'un exutoire de surface : oui, (préciser) : non

(mare, cours d'eau, fossé communal, départemental...)